

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mardi vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 18 juin 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Gaston CHASSAIN, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, M. Michel CUBERTAFOND, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Vincent REY, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Shérazade ZAITER, Mme Pascale ETIENNE, Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Jacques ROUX donne pouvoirs à M. Alexandre PORTHEAULT
M. Serge ROUX donne pouvoirs à M. Claude COMPAIN
M. Ibrahima DIA donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Martine BOUCHER donne pouvoirs à Mme Monique DELPI
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
M. Jérémie ELDID donne pouvoirs à M. Jean-Luc BONNET
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Matthieu PARNEIX donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent REY
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
Mme Rhabira ZIANI BEY donne pouvoirs à Mme Sarah TERQUEUX

Absents :

M. Emile-Roger LOMBERTIE, Mme Isabelle DEBOURG, M. Alain BOURION

L'ORDRE DU JOUR EST

Délibération relative à l'ouverture d'une enquête publique concernant le déclassement de voies publiques situées rue des Fuchsias et allée Fabre d'Eglantine à Limoges

N° 16.18

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Limoges Métropole signée en octobre 2019, et mise à jour par avenants les 14 décembre 2020, 30 mai 2022 et 19 décembre 2023, prévoit notamment la transformation profonde du quartier dit d'intérêt national de Beaubreuil. Dans le cadre de ce projet ambitieux, des opérations d'aménagement d'espaces publics et d'espaces résidentialisés sont prévues.

La conception et la réalisation de ces aménagements nécessitent l'intervention de plusieurs maîtres d'ouvrage : Limoges habitat, Noalis, la Ville de Limoges et Limoges Métropole. De façon à pouvoir mener à bien ce projet de renouvellement urbain, la Ville de Limoges, les bailleurs sociaux et Limoges Métropole ont ratifié un protocole d'accord définissant les modalités de réalisation des opérations foncières entre l'ensemble des partenaires et pour lequel Limoges Métropole a délibéré le 11 avril 2024.

Dans ce cadre, Limoges Métropole devrait procéder à la cession au profit de Noalis :

- d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée section LT numéro 375 située rue des Fuchsias à Limoges et appartenant au domaine public routier ;
- d'une emprise à détacher de la parcelle LS numéro 61 située Allée Fabre d'Eglantine à Limoges et appartenant au domaine public routier.

Ces cessions devront permettre la réalisation d'une opération de diversification de l'habitat prévue au titre des contreparties foncières Action Logement. Cette dernière s'entend comme la réalisation d'un programme de 29 logements individuels de type maison de ville en accession sociale directe à la propriété, réparti sur deux fonciers de part et d'autre de la rue du Prieur, porté par Noalis, filiale du Groupe Action Logement, et viabilisé par Limoges Métropole et la Ville de Limoges. A ce jour, l'emprise à céder de la parcelle LT 375 correspond à une impasse servant exclusivement de lieu de stationnement pour le personnel de la crèche municipale et celle de l'emprise LS 61 correspond à un parking public qui n'est plus utilisé du fait des démolitions d'immeubles d'habitat social situés Allée Fabre d'Eglantine.

Avant la cession de ces emprises, une enquête publique préalable est nécessaire, en vertu de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, dans la mesure où le déclassement de la voirie envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Ainsi à l'issue de l'enquête publique, si aucun riverain n'a fait connaître son opposition, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur le déclassement et la vente des emprises concernées par le projet de réaménagement du quartier de Beaubreuil.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de la réalisation d'une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise à détacher de la parcelle actuellement cadastrée section LT numéro 375 et d'une emprise à détacher de la parcelle actuellement cadastrée section LS numéro 61, situées sur la commune de Limoges, ouverte et organisée par le Président de Limoges Métropole en application des articles L.141-3 et L.141-12 du Code de la voirie routière.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le mercredi 02 juillet 2025